



LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRES des 22 mars et 28 février 2023

14 journées de mobilisations, une unité syndicale sans faille, les grèves y compris reconductibles dans de nombreux secteurs professionnels, une opposition à la réforme Borne/Macron toujours aussi forte dans l'opinion publique et plus encore chez les salarié-e-s... Cette séquence de mobilisation laissera des traces durables.

La réforme est adoptée, en brutalisant notre démocratie, ses institutions, son parlement qui n'aura pas pu voter, en méprisant les syndicats en dépit de l'article 1^{er} du code du travail. Elle n'a ni légitimité citoyenne, ni majorité politique. Ce passage en force ne peut qu'accentuer doutes, colères, ressentiment. Il aggrave la fracture démocratique, le sentiment de ne pas être écoutés par « ceux qui nous gouvernent ». Il fait le jeu, dans un tel contexte, de ceux qui, à l'extrême droite, « surfent » sur la résignation, la désespérance, le doute démocratique.

L'intersyndicale n'a cessé d'alerter de ce point de vue. Car elle sait

bien que le RN et ses idées sont incompatibles avec les valeurs d'émancipation, de solidarité, d'humanisme, de lutte contre les inégalités. Ils sont étrangers au syndicalisme et dangereux pour les travailleur-euse-s. Le RN c'est la fin de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations sociales ; le refus de voter à l'assemblée l'augmentation des salaires, la gratuité des cantines et des fournitures scolaires pour les familles les plus modestes, la hausse des budgets pour lutter contre la fraude fiscale, le rétablissement de l'ISF... C'est la stigmatisation des étranger-ère-s, et la division plutôt que de s'attaquer à l'exploitation du travail, aux inégalités. C'est enfin le mépris des organisations syndicales et de la société civile organisée, du Ceser. Le RN c'est au fond le meilleur allié du Medef et du capitalisme.

Une nouvelle séquence s'ouvre. Elle n'efface pas la précédente. L'abrogation de cette réforme et l'ambition d'une retraite à 60 ans sont plus que jamais des repères collectifs. Les attentes du monde du travail sont là, urgentes : sur les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions et le sens du travail, le service public. La lutte victorieuse de « Verbaudet » en est l'illustration. Et il y en a d'autres. Elles donnent confiance.

D'autant que, et c'est la très bonne nouvelle, le syndicalisme sort renforcé de cette période. Son image, son utilité, sa force sont mieux reconnues, légitimées. Sa capacité à parler vrai, à partir de la vie réelle des travailleur-euse-s, à être unis et rassemblés y est pour beaucoup. La force mobilisatrice et la détermination de la CGT ont été particulièrement reconnues. Plus de 30 000 personnes l'ont rejoint.

Faisons vivre, à partir des situations de travail, ce syndicalisme utile, rassembleur, efficace pour répondre aux urgences et aspirations sociales, pour obtenir des victoires. C'est le meilleur antidote contre les discours de division et de haine, de la résignation, et pour renforcer la confiance collective du monde du travail à être entendu et gagner des droits.

Un espace nous est ouvert, ayons confiance.



Julien RUIZ



aire

SOMM

PLÉNIÈRE DU 22 MARS 2023

" ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS : PRINCIPES ET MODALITÉS "

Avis

" SPL (SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE) ET MATÉRIEL ROULANT "

Avis

" RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISES "

Avis

" FEUILLE DE ROUTE INDUSTRIES NAVALE ET NAUTIQUE 2023-2028 "

Avis

" ENRAYER LA FABRIQUE A PAUVRETÉ "

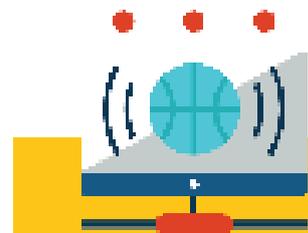
Rapport du Ceser

PLÉNIÈRE DU 28 FÉVRIER 2023

" GRAND PROJET FERROVIAIRE SUD-OUEST (GPSO) "

Contribution du Ceser

" DÉBAT SUR LA RÉFORME DES RETRAITES "



" Éco-socio-conditionnalités : principes et modalités "

Avis



Le Ceser a examiné le projet de délibération relatif à la mise en place des éco-socio-conditionnalités du conseil régional. Il s'est prononcé sur un texte non abouti et soumis encore à des arbitrages. Il faut dire que les exigences portées par les organisations syndicales unanimes ainsi que celles du Ceser ont conduit le conseil régional à faire évoluer sa feuille de route initiale. Le Ceser avait en effet dans la phase de concertation adopté une contribution contenant des préconisations fortes visant à faire de la conditionnalité des aides et des interventions publiques régionales un levier pour accélérer les transformations vers un modèle de développement plus juste, s'attaquant aux inégalités, plus écologique et plus démocratique. L'intersyndicale régionale de son côté (sous l'impulsion de la CGT), a fait entendre sa voix jusqu'au dernier moment en s'adressant à tous les élu-e-s régionaux-ales (hors RN) en rencontrant, à leur demande, les groupe PCF et EELV.

Si le Ceser a accueilli favorablement la démarche engagée par le conseil régional de renforcer les éco-socio-conditionnalités, il estime cependant que les « dispositions générales de mise en place d'éco-socio-conditionnalités présentées, restent en décalage par rapport aux intentions et aux objectifs affichés », et que « démarche reste également insuffisante au regard des urgences environnementales, sociales et démocratiques, et en-deçà des attentes exprimées par l'Assemblée du Ceser ». Le Ceser regrette la frilosité avec laquelle le conseil régional engage dans les faits cette démarche, et l'appelle à aller plus loin.

Pour la CGT, quelques avancées sont à noter en particulier en matière d'égalité professionnelle, de dialogue social, et sont à mettre au compte de la mobilisation intersyndicale et de la force de l'avis du Ceser lui-même. Mais, le compte n'y est pas. La CGT a indiqué « qu'on a le sentiment d'être dans une politique des petits pas, là où il conviendrait d'accélérer, de franchir un véritable palier » et appelé le conseil régional à avoir plus d'ambition en la matière.

La CGT a voté l'avis, ainsi que la très large majorité de l'assemblée.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser](#)



Cécile
Saez-Payencet



Valérie
Frémont



André Marc
Solureau

" SPL (Société Publique Locale) et matériel roulant "

Avis

Cette délibération s'inscrit dans la suite logique de la stratégie du conseil régional sur le renouvellement de la convention TER. Il acte ainsi la reprise de propriété du matériel ferroviaire roulant géré jusqu'à présent par le domaine national matériel de la SNCF, ainsi que la constitution d'une Société Publique Locale (SPL), en partenariat avec la région Occitanie. Cette approche avait été fermement critiquée et contestée par la CGT et l'ensemble du collège syndical lors d'une précédente plénière. Pour la CGT, la décision qui a conduit à la reprise du matériel roulant et à la création de cette société publique locale est la conséquence de la décision idéologique de recours au privé pour exploiter les différents lots du TER de notre région, via l'ouverture à la concurrence.

Le Ceser dans son avis indique lui-même que ce choix suscite de fortes interrogations qu'il est nécessaire de clarifier, tenant en particulier :

- à la qualité du service public, au regard, notamment, de l'exigence absolue de sécurité des circulations,
- à la capacité de la SPL de disposer des compétences techniques et des données nécessaires à sa prise de responsabilité,
- aux modalités de suivi du parc matériel, jusqu'alors centralisées au niveau national,
- à la place qu'occupera, à terme, la maintenance dans l'activité de la SNCF,

- à l'avenir des centres de maintenance dans lesquels la Région a beaucoup investi,
- à l'emploi et aux conditions sociales des cheminots qui y travaillent, et à l'impact sur les territoires,
- à éclaircir l'imputation des coûts de propriété afin de comparer avec le système d'exploitation actuel.

En conclusion, pour la CGT « rien dans les projets présentés ne semble destiné à améliorer les conditions de transport des usager·ère·s du TER Nouvelle-Aquitaine. Nous avons besoin d'un système ferroviaire performant où l'autorité organisatrice part des besoins de transport des usager·ère·s et qui développe le service dans un souci constant d'aménagement et d'équilibre du territoire. »

La CGT a voté l'avis qui reprend l'essentiel des interrogations relatives à l'avenir du service public ferroviaire.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser](#)



Hervé
Pineaud



Gisèle
Boursier

" Réglementation d'intervention des aides régionales pour le développement des compétences en entreprises "

Avis

Cet avis porte sur des dispositifs régionaux en direction des entreprises, visant à « développer les compétences en entreprises. » Le Ceser dans son avis a rappelé que le développement des compétences au sein de l'entreprise relève de la responsabilité de l'employeur et doit faire l'objet d'un dialogue social, de négociations avec les organisations syndicales et au sein des CSE. D'autre part, il pointe « un décalage dans le projet de délibération entre une volonté affichée de répondre aux aspirations individuelles des salarié·e·s, notamment en matière de sens au travail, et la stratégie globale proposée, axée essentiellement sur les besoins des employeurs. »

La CGT et la FSU se sont exprimées conjointement. Elles ont regretté que les réponses aux aspirations individuelles des salarié·e·s, notamment en matière de sens du travail, restent au stade de l'évocation, alors même que la réponse aux besoins des employeurs est abondamment détaillée. Elles ont aussi dénoncé le ciblage des dispositifs sur le secteur industriel au détriment des autres et de leurs salarié·e·s. Elles ont rappelé que depuis la loi de 2018, ce sont les branches professionnelles qui ont la main sur la formation professionnelle, et font le constat que cela n'a fait qu'accentuer les difficultés et la pénurie de main d'œuvre, les tensions sur certains métiers.

La CGT et la FSU considèrent que seule une formation qualifiante, reconnue et valorisée, permet de construire des individu·e·s autonomes, capables d'utiliser ces marges de manœuvre pour réaliser un travail, de se projeter dans leur avenir professionnel.

[Lire la déclaration commune CGT - FSU](#)

[Lire l'avis du Ceser](#)



Marc
Havard



Véronique
Lelibon



Wafaa
Fort

" Feuille de route industries navale et nautique 2023-2028 "

Avis

Ces filières représentent un poids important dans l'industrie régionale, environ 8 000 emplois directs, des savoir-faire, de capacités productives intégrées dans les territoires concernés. Le conseil régional, au travers de cette feuille de route, souhaite conforter ce segment industriel, au moment où lui sont posés les enjeux de transitions écologiques, d'investissements, de recrutement.

La CGT, en lien avec des syndicats, s'est particulièrement investie et a pesé sur le contenu de cet avis.

Ainsi, si le Ceser a accueilli favorablement une telle feuille de route, il a indiqué toutefois que les actions proposées en matière environnementale « manquaient d'ambition, particulièrement concernant la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance, et alerte sur la nécessaire sobriété du développement de la plaisance. » Il a constaté « qu'une fois de plus le conseil régional n'a pas jugé utile de consulter les organisations syndicales représentant les salarié·e·s de cette filière. »

Enfin, comme l'avait proposé la CGT, il indique « qu'en l'absence d'évocation de la revalorisation des salaires, de l'amélioration des conditions de travail ou la reconnaissance de la pénibilité, les actions proposées dans la feuille de route pour améliorer l'attractivité des métiers de cette filière sont largement insuffisantes. »

Dans son intervention, la CGT a rappelé, de façon précise, documentée et poignante, la dégradation des conditions de travail, le nombre important d'accidents de travail, le drame qu'ils représentent.

Pour la CGT, il est évident que 120 « acteurs professionnels » consultés n'ont pas abordé le sujet par cet angle ! Par contre, les élu·e·s et les représentants syndicaux auraient pu parler de leur travail. Pour la CGT ne pas les interroger c'est passer à côté de l'essentiel.

La CGT a exigé que les éco-socio-conditionnalités soient fortement mobilisées sur cette feuille de route.

Elle a voté l'avis.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser](#)



Robert
Colin



Julien
Ruiz



" Enrayer la fabrique à pauvreté "

Rapport du Ceser

Le Ceser, et particulièrement sa commission culture, citoyenneté » a travaillé de longs mois sur un rapport intitulé « enrayer la fabrique à pauvreté ». L'objectif était, alors que la pauvreté n'a jamais été aussi forte et installée, de chercher à aller aux sources et aux causes profondes qui la génèrent. L'angle d'approche a consisté aussi de partir du regard des individu-e-s, dans leur diversité, confronté-e-s à la précarité, à la pauvreté. Une invitation à changer de regard donc... La commission a auditionné de multiples acteurs. La CGT elle-même a été auditionnée et a présenté son « plan contre la pauvreté ». (voir lien ci-après)

C'est un rapport de qualité de part l'ensemble des informations, des données multiples qu'il contient, son approche originale. Il pointe le caractère massif et structurel de la pauvreté : en Nouvelle-Aquitaine, entre 2,2 et 2,3 millions de personnes sont en situation de pauvreté ou vulnérables car exposées au risque de pauvreté (dont 800 000 personnes sous le seuil de pauvreté dite monétaire). Il met en lumière en grande partie les politiques publiques qui concourent depuis des décennies à cette situation. Ce rapport formule une série de préconisations à l'endroit du conseil régional pour que toutes ses politiques publiques soient examinées à l'aune et au prisme de la lutte contre la pauvreté.

Toutefois, le rapport lui-même dans ses conclusions reconnaît « ses limites dans les contours d'une action de portée régionale ».

En effet, c'est le modèle de développement actuel dans sa structure même qui génère cette pauvreté et qu'il faut donc nommer (le capitalisme) et réinterroger. C'est ce sur quoi a porté la déclaration de la CGT.

La CGT a d'ailleurs mis en exergue le paradoxe troublant que « les politiques sociales de prévention et de lutte contre la pauvreté se succèdent et s'entrechoquent depuis 40 ans et que le phénomène ne fasse néanmoins que croître ! »

Pour la CGT, l'éradication de la pauvreté est d'abord un enjeu d'affrontement entre le capital et le travail dès création et la répartition de la valeur ajoutée. En effet, la part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires n'a cessé de baisser depuis la fin des années 70, au profit de la part du capital provoquant chômage, précarité, mal vivre.

Une meilleure répartition des richesses est indispensable et urgente au cœur même du système économique permettant à chacun de vivre dignement tout au long de sa vie de son travail, d'avoir accès à une protection sociale de haut niveau. Elle doit aussi s'accompagner d'une nouvelle politique fiscale au service du plus grand nombre, permettant de financer des services publics de qualité qui ont un effet redistributif incontestable. La CGT a déposé plusieurs amendements dans ce sens qui ont été retenus pour l'essentiel.

La CGT a salué la qualité du travail réalisé et voté le rapport. Tout en affirmant que ce ne sont donc que des mesures de nature structurelle, en rupture avec les logiques actuelles, qui pourront permettre d'éradiquer la fabrique de la pauvreté, en s'attaquant à ses causes.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Consulter le « plan pauvreté » de la CGT](#)

[Consulter le rapport du Ceser](#)



Line Gillon



Bernard Desgré

PLAN PAUVRETÉ



PRÉAMBULE

Propositions CGT pour éradiquer la pauvreté

La CGT défend un projet de société visant l'intérêt des populations, favorisant un égal accès de tous aux droits fondamentaux inscrits dans la constitution. Partant du principe que chacune et chacun doit avoir une place dans la société, le travail représente un des vecteurs essentiels de l'émancipation et de l'autonomie des individus.



Handwritten graffiti in brown ink, possibly reading "WEL" and "H2O".



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 FÉVRIER 2023

Cette séance plénière a, en premier lieu procédé à l'élection d'une partie du bureau du Ceser. En effet, le tribunal administratif ayant, en appel, donné raison aux syndicats des sylviculteurs dans la saisine qu'ils avaient introduite contestant la légitimité de représentation au Ceser du CNPF (Centre national de la propriété forestière). Le droit imposait de fait la suspension du collège patronal et du collège associatif. Le collège syndical n'était pas impacté par la décision. Après plusieurs échanges avec les services de la préfecture et du ministère de l'intérieur, il a été acté la nécessité de procéder à la réélection des deux collèges concernés. Le principe du maintien des équilibres de représentation des différents collèges au sein du bureau du Ceser ayant été accepté de toutes les composantes de l'assemblée, l'élection à bulletin secret a reconduit les membres et la même répartition des sièges au bureau.

" Grand projet ferroviaire sud-ouest (GPSO) "

Contribution du Ceser

Le Ceser a décidé d'une contribution sur le GPSO. Alors que tous les recours étaient épuisés, que l'engagement de l'État et des grandes collectivités concernées (au 1^{er} rang desquelles les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) confirmaient leurs engagements, qu'était créée la société publique en charge de boucler le financement et porter le projet, que le préfet coordonnateur était nommé, il était important que l'assemblée de la société civile puisse elle aussi éclairer le débat de ses analyses, de ses attentes, de ses préconisations.

Le Ceser a pleinement conscience que ce projet ne fait pas l'unanimité. C'est pourquoi, sa contribution met en lumière les principaux éléments du débat dans ses contradictions. Elle donne ainsi à voir les principaux arguments des défenseurs du projet (un enjeu stratégique pour la mobilité et les territoires), tout comme ceux des opposants (impacts importants sur l'environnement et les populations riveraines) en passant par l'analyse contradictoire des arguments portant sur les alternatives au GPSO et aux lignes nouvelles.

Pour autant, le Ceser a choisi de ne pas se situer dans le débat en pour ou contre ce projet, mais plutôt de se concentrer sur les conditions de la réussite de ce projet. Dans ce cadre, le Ceser formule plusieurs attentes et préconisations :

- Sur les enjeux environnementaux d'abord en proposant de minimiser par des mesures exigeantes l'empreinte environnementale du projet.
- Sur les enjeux de mobilité en proposant de maximiser le report modal vers le TGV et en soutenant le développement de tout le ferroviaire lié à ce projet : lignes Ter, petites lignes, fret. Faire que le projet se traduise par un effet réseau et un report modal massif.

- Sur les enjeux territoriaux en proposant d'intégrer l'arrivée de la LGV dans les territoires, et surtout en clarifiant le financement du projet, qui, à ce stade, est incertain en particulier du fait du sous financement de l'Europe mais surtout de l'État.
- Sur les enjeux sociaux, en proposant que la LGV soit au service de tous les habitants de la Nouvelle-Aquitaine. En premier lieu, en intégrant l'exigence d'un haut niveau de conditions sociales pour les travailleur-euse-s qui vont construire et exploiter l'infrastructure, en accompagnant leurs évolutions après chantier. En permettant une accessibilité à tous à la LGV par une politique tarifaire sociale exemplaire. Pour les habitants, en encadrant les prix du foncier et des loyers dans les territoires, en anticipant toutes les nuisances, en préservant les cadres de vie.

La CGT au niveau régional a travaillé sur ce dossier avec l'ensemble de ses organisations syndicales, les différents secteurs cheminots, mais aussi les comités régionaux CGT de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie. La CGT est favorable à un véritable choc ferroviaire pour préparer l'avenir et permettant de réaliser un report modal massif vers des modes de transports décarbonés pour faire face à l'urgence climatique et garantir le droit à la mobilité pour toutes et tous. En ce sens, la CGT considère que ce type d'infrastructure doit être conçue et tournée vers le plus grand nombre, qu'elle soit non discriminatoire et participe à une utilité sociale avérée.

C'est dans ce cadre que la CGT a formulé plusieurs propositions. Sur le financement d'abord, la CGT considère que cette infrastructure doit être financée par l'État à 100 % comme cela était le cas des premières lignes LGV. La gestion doit être confiée à l'entreprise publique. Sur la cohérence multimodale du projet ensuite : il est primordial d'intégrer une forte composante de

multimodalité définie avec les territoires pour être utile à tous et favoriser un réel report modal. La cohérence de desserte doit donc être pensée avec les autres moyens de transport collectifs : TER, tram, bus, ... ; sur l'accès qui doit être démocratisé avec des tarifs accessibles à tous les usager-ère-s, aux familles ; sur les conditions sociales (contrat de travail, statuts, salaires, conditions de travail, formation qualifiante,) de tous les travailleur-euse-s concerné-e-s par cette infrastructure qui doit être de haut niveau et intégrée dès l'amont du projet, avec un suivi régulier associant les organisations syndicales.

Enfin la CGT s'est indignée que le projet POLT ne bénéficie toujours pas d'un financement et de travaux qui permettraient aux usager-ère-s du territoire du Limousin de bénéficier d'un transport performant sur les trajets de longue distance. Il est en effet indispensable, dans le cadre de l'aménagement du territoire, que notre

pays dispose d'un maillage ferroviaire important et complémentaire constitué de lignes de proximité, de lignes intercités et de grandes lignes.

La CGT a voté le rapport qui a été largement adopté.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Consulter la contribution du Ceser](#)



Gisèle
Boursier



Hervé
Pineaud



" Débat sur la réforme des retraites "

Les organisations syndicales se sont mobilisées pour que cette plénière se fasse l'écho de la mobilisation exceptionnelle et historique contre la réforme des retraites. Une partie de la séance plénière a donc été consacrée à un débat sur ce thème.

Pour contribuer à la réflexion, deux universitaires étaient chargé-e-s d'introduire les débats : Mme Roxana ELETA DE FILIPPIS, sociologue (Université du Havre-Normandie), spécialisée sur la sociologie du droit et des politiques sociales et de M. Serge VOLKOFF, statisticien et ergonomiste, membre du Centre de Recherches sur l'Expérience, l'Âge et les Populations au Travail (CREAPT), du Centre d'Études de l'Emploi et du Travail (CEET) et personnalité qualifiée au Conseil d'Orientation des Retraites (COR).

Leurs éclairages ont été intéressants sur le caractère inégalitaire du projet de réforme, sur le risque d'aggravation des conditions de travail, de dégradation du maintien dans l'emploi des « séniors » faute d'avoir traité la question du contenu et du sens du travail. Nous avons toutefois regretté l'absence de contribution universitaire sur l'histoire et la singularité du modèle français de protection sociale, tout comme sur l'enjeu majeur de son financement.

La plupart des intervenants ont exprimé leurs oppositions à ce projet de réforme. Le mouvement associatif a fait part de son inquiétude et a alerté des dangers d'affaiblissement du bénévolat dans le champ associatif que ce projet pouvait induire. Le collège patronal a bien sur fait preuve d'une très grande discrétion, pour ne pas dire véritable « transparence ».

Les organisations syndicales sont intervenues au travers d'une déclaration unitaire reprenant l'essentiel des déclarations unitaires confédérales : ce projet est mené sans prise en compte de la démocratie sociale ; il est brutal, injuste socialement et injustifié du point de vue de l'équilibre des finances du système des retraites par répartition. Les organisations syndicales ont alerté sur le risque d'aggravation majeure de la fracture démocratique si le gouvernement s'entête à passer en force contre l'unanimité des syndicats, contre 70 % de français-e-s et 90 % des actif-ive-s. Elles ont enfin appelé à poursuivre et à amplifier la mobilisation sociale.

[Lire la déclaration de l'ensemble du collège syndical](#)





www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges